

DEMANDE DE LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Autres dispositions

Emprunts

Le conseil d'administration a le pouvoir, lorsqu'il le juge opportun et sans le consentement des membres de :

- faire des emprunts de deniers sur le crédit de la personne morale;
- hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la personne morale.